

Compte Rendu du Comité Technique Lot Aval du PAPI d'intention du Bassin du Lot 9 Juillet 2013 – Casseneuveil

Ordre du Jour

Présentation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI intention Bassin du Lot) mené par l'Entente Interdépartementales du Bassin du Lot (EPTB) – Stade du montage du dossier de candidature au label PAPI d'intention.

- La présentation est disponible sur le site internet au lien :

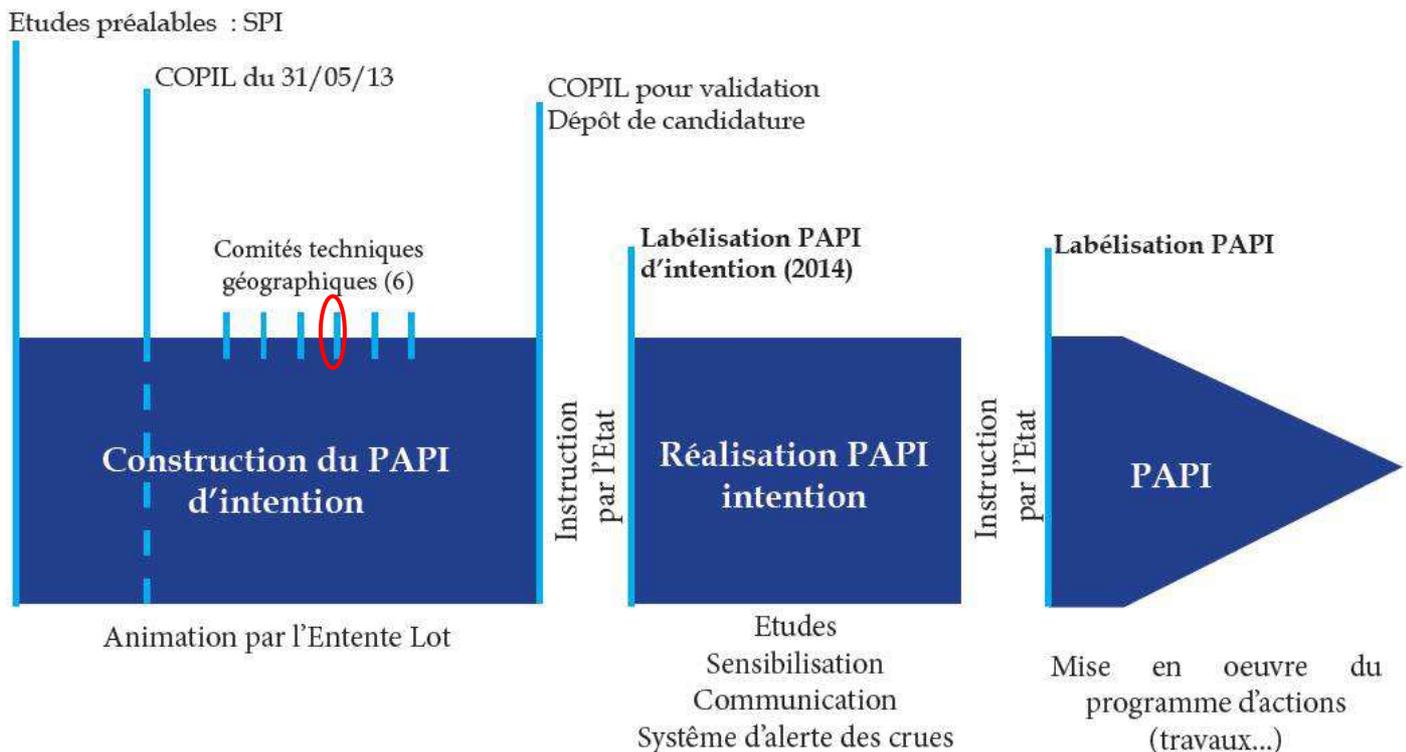
<http://www.valleedulot.com/fr/pratique/telechargements.php#PAPIntention>

- Le choix d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations

- Nécessité de reprendre les actions préconisées dans le SCPI Lot et de passer à une phase plus « opérationnelle » - Programmes d'actions
- Permet de bénéficier de subventions de l'Etat et des différents partenaires afin de réaliser des actions de réduction du Risque inondation.

- Calendrier prévisionnel : Comité Technique Lot Aval du PAPI d'intention

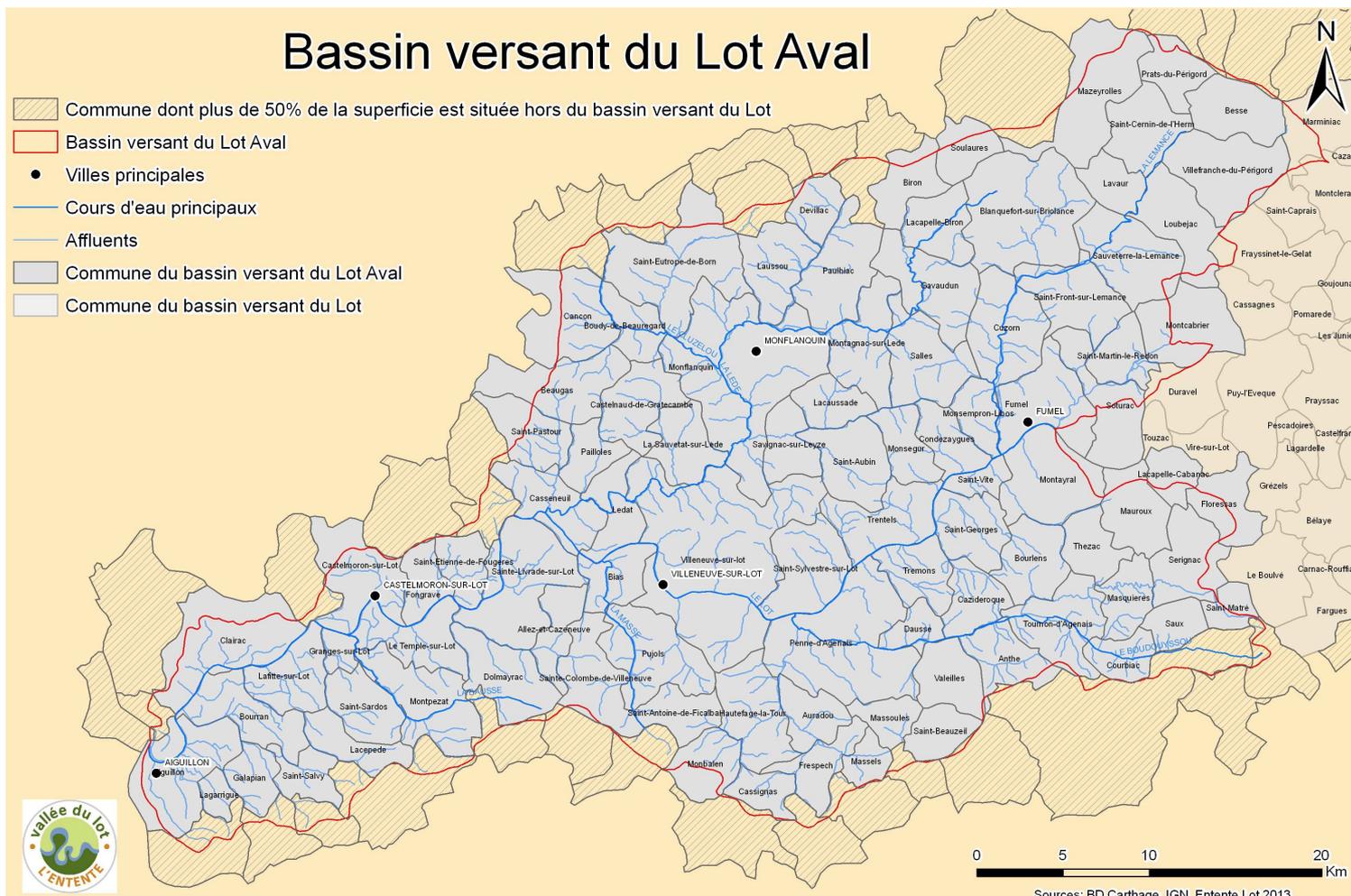
(Attention : ce schéma n'est pas représentatif du temps imparti pour les différentes phases du PAPI)



Le bassin versant du Lot Aval :

Répartie sur 2 régions (Aquitaine et Midi Pyrénées) et quatre départements (Lot, Lot et Garonne, Tarn et Garonne et Dordogne), la majorité des collectivités qui composent ce bassin sont adhérentes du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne (SMAVLOT 47). Les affluents principaux du Lot sur ce secteur sont la Thèse, la Lémance, la Lède ou encore le Boudouyssou. C'est sur la commune d'Aiguillon, à l'extrémité Sud-ouest du bassin versant du Lot que ce dernier se jette dans la Garonne

- Cartographie du périmètre du bassin versant du Lot Aval :



Les communes à enjeu identifiées dans le SCPI sont majoritairement riveraines du Lot. certaines zones industrielles situées au droit des confluences avec les affluents sont particulièrement exposées. Le PAPI d'intention du bassin versant du Lot est l'outil idéal pour mettre en place des actions visant à réduire le risque inondation (réduction de la vulnérabilité des enjeux, aménagement de Zones d'Expansions de Crues (ZEC), études sur des ouvrages hydrauliques... en partenariat avec l'ensemble des acteurs de cette unité hydrologique.

Echanges sur les actions possibles sur le bassin versant du Lot Aval (récapitulatif par axe)

Attention : Cette liste n'est pas exhaustive ! D'autres actions non abordées ici peuvent être réalisées dans un PAPI d'intention et PAPI selon éligibilité.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du Risque.

A- Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités (aide à la rédaction de cahier des charges, conseils...) – Soutien de l'Entente Lot aux collectivités qui en font la demande.

– *Action possible : assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Entente Lot aux collectivités*

B- Création d'un observatoire des crues par l'Entente Lot (élaboration en interne de documents d'information / communication sur diverses thématiques liées aux inondations). Recueil (Base de données) de photos, vidéos, témoignages des crues passées sur l'ensemble du bassin versant du Lot ; visibilité et informations via le site internet de l'Entente : www.valleedulot.com

– *Action possible : Création d'un Observatoire des crues par l'Entente Lot*

C- Création d'une Base de Données sur les ouvrages hydrauliques structurants

du bassin (base Schéma de cohérence pour la Prévention des Inondations) par l'Entente Lot et les différents syndicats de rivières. Recensement par les collectivités des ouvrages hydrauliques (ponts, digues, remblais...) pouvant avoir un impact négatif sur l'écoulement d'un cours d'eau (risque d'embâcle par exemple). Signalement à l'Entente Lot pour alimentation de la Base de Données.

– *Action possible : Création d'une BD ouvrages hydrauliques par l'Entente Lot avec l'aide des syndicats de rivières, des collectivités et des services de l'Etat*

D- Soutien aux collectivités dans leurs démarches d'informations réglementaires

Mise en place de repères de crues, élaboration de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : démarche réglementaire obligatoire dans les 2 ans suivant l'approbation d'un PPR). Animation d'atelier(s) thématique(s), diffusion de plaquettes d'information pour les collectivités.

– *Action possible : Animation d'ateliers thématique(s) et conseils à la réalisation de DICRIM (Entente Lot, services de l'Etat, Syndicats de rivières...)*

E- Pose groupée de repères de crues.

Opération de mise en place de repères de crues à l'échelle communale, intercommunal, etc.

Les repères de crues sont des outils de matérialisation des crues ou des plus hautes eaux connues. Discrets mais visibles, leur rôle pédagogique auprès de la population est incontestable et participe à la mémoire du risque. Les



repères de crues doivent être installés judicieusement (pile de pont, façade de bâtiment public ou privé) pour remplir pleinement leur rôle.

- Action possible : Pose groupée de repères de crues (Communes, EPCI, Syndicats de rivières, Entente Lot)

F- Encouragement des communes à participer au concours « Mémo Risks »

Edition 2014-2015: Spécifique au risque inondation !

Infos : www.mavilleseprepare.fr

Soutien de l'Entente Lot / Syndicats de rivières dans la démarche et pendant le concours à étudier

Action possible : Recensement des collectivités prêtes à s'engager dans le concours « Mémo Risks »

-> Un concours portant sur la mémoire et la perception d'un risque naturel local

Les communes et les écoles sont invitées à travailler ensemble sur la découverte de l'histoire locale des inondations et à créer un dialogue avec les parents d'élèves sur la prévention de ce risque dans la commune.

Avec l'aide de la méthodologie **Memo'Risks** - projet pilote UNESCO et « Bonne pratique 2010 » des Nations-Unies - les élèves auront pour mission de retrouver la mémoire des catastrophes passées et d'enquêter auprès des parents de l'école sur leur perception du risque.



Pour accompagner les enseignants, un outil est disponible gratuitement: le livret d'éducation aux risques conçu par la Fondation « **La main à la pâte** » et l'association **Prévention2000**.

Intitulé *Quand la terre gronde*, cet outil pédagogique est spécifiquement destiné aux enseignants du cycle 3 des écoles primaires.

Son ancrage fort dans les programmes scolaires facilite sa pénétration dans les écoles, puis conduit l'enseignant et ses élèves à s'intéresser au risque qui concerne leur territoire de vie.

Il est paru en avril 2012 et déjà diffusé à plus de 6000 exemplaires.

« **La main à la pâte** » accompagne les écoles et les collectivités par des actions de sensibilisation et de formation (animations pédagogiques,

Une restitution du travail des élèves se fera devant les parents, en présence du Maire ou de son représentant. La presse locale sera invitée.

Trois lauréats seront désignés par un jury selon les critères suivants : qualité des témoignages recueillis, pertinence des questions posées, nombre de personnes interrogées, retentissement donné par la Mairie à cette action dans la commune.

G- Recueil de données sur les crues passées.

L'Entente Lot encourage les collectivités à recenser des photos, vidéos, témoignages (en précisant la **source** de chaque document). L'objectif de ce recensement est de créer une banque d'archives (par l'intermédiaire de l'observatoire des crues) puis de réaliser des Retours d'Expériences (REX), des expositions, des documents de sensibilisation...

Action possible : Recueil de données / Banque d'archives sur les crues passées (Entente Lot via Syndicats de rivières)



H- Etudes (diagnostic) des ouvrages hydrauliques structurants prioritaires.

Cette action est préconisée dans les deux Schémas de Prévention des Inondations (Lot Amont et bassin du Lot). Suite logique de l'action C (BD ouvrages hydrauliques), une

priorisation préalable permettra de déterminer quelles sont les ouvrages les plus problématiques (Confirmation priorisation SPI ?). Cette priorisation doit être définie en collaboration avec les syndicats de rivière et les différentes collectivités en fonction du type



Pont submersible à Entraygues

d'ouvrage (rôle sur l'aléa) et des enjeux situés à l'amont et à l'aval de celui-ci. Le rôle de ces études sur les ouvrages prioritaires est de définir avec précision (études de modélisation) le rôle de ces derniers sur l'aléa et de proposer des améliorations d'aménagement si nécessaire.

Action possible : Etudes / diagnostics hydrauliques sur les ouvrages prioritaires du bassin versant du Lot

I – Etudes (diagnostic) sur l’amélioration de la transparence des remblais d’accès aux ouvrages de franchissement.

Cette action est comparable à la précédente mais concerne les remblais d’accès aux ouvrages de franchissement.

Action possible : Etudes / diagnostics sur l’amélioration de la transparence des remblais d’accès aux ouvrages de franchissement.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations.

A- Intégration de communes « oubliées » au Service de Prévision des Crues Tarn-Lot.



Les communes riveraines du Lot sur le bassin versant du Lot sont alertées par le Schéma de Prévention des Crues (SPC) Tarn-Lot. Cependant le SCPI bassin du Lot fait remarquer que certaines communes ne font pas encore partie de ce dispositif. Révision du RIC SPC Tarn Lot et des règlements départementaux d'alerte des crues ?

Action possible : Révision du RIC SPC Tarn-Lot pour que des communes « oubliées » soient associées au système d'alerte.

B – Mise en place de système(s) d'alerte local / amélioration de l'alerte.

Evaluation de la pertinence d'installer des systèmes d'alertes locaux sur les affluents du Lot (Thèse, Lémance, Boudouyssou...) d'améliorer l'alerte et le déclenchement des PCS des collectivités concernées. Un travail préalable de recensement des stations (pluviométriques, hydrologiques) disponibles et des principaux enjeux (camping notamment) est néanmoins à réaliser pour évaluer la faisabilité d'un tel projet.

Action possible : Mise en place de système(s) d'alerte (à définir précisément) sur les affluents du Lot

C – Pose d'échelles limnimétriques afin de surveiller la montée des eaux en cas de crue

Installation d'échelle(s) limnimétrique(s) (lieux judicieusement choisis) aux collectivités qui en sont dépourvues (ou en complément) afin d'améliorer le suivi de la montée des eaux et la limite des seuils d'alerte des phases du PCS.

Action possible : Pose d'échelle(s) limnimétrique(s) pour améliorer l'alerte



D – Renforcer le rôle du concessionnaire dans le système d'alerte.

Associer EDF dans le dispositif afin d'affiner l'alerte et faciliter la gestion de crise.

Action possible : Concertation avec les concessionnaires des barrages afin de les associer au système d'alerte en vue de l'améliorer.

E – Animation / coopération Inter-SDIS

L'objectif est d'améliorer la coopération et la connaissance des services de secours entre les départements. Homogénéisation des BD sur les enjeux (ERP, campings...). Aide interdépartementale en cas de crue très localisée sur un affluent ?

Action possible : Création d'atelier(s) inter-SDIS afin d'améliorer les connaissances sur les enjeux et sur l'intervention des secours

Axe 3 : Gestion de crise

A- Accompagnement pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Afin de poursuivre la réalisation des PCS et obtenir une certaine homogénéisation sur le territoire, l'Entente Lot (aide des syndicats de rivières ?) souhaite accompagner les collectivités (conseils, ateliers thématiques) dans la construction de ces Plans. Rappelons que le



PCS est une démarche obligatoire dans les deux années qui suivent l'approbation d'un Plan de Prévision des Risques (PPR).

Action possible : Accompagnement des collectivités dans la réalisation des PCS.

B- Réalisation d'exercice(s) de gestion de crise / test des PCS

Les exercices de gestion de crise, Interdépartementaux notamment, permettraient de révéler les points forts et les points faibles des documents actuels de gestion de crise (PCS). Implication de l'ensemble des acteurs (des collectivités, des secours, des services de l'état...)

Action possible : Animation d'exercice(s) de gestion de crise interdépartementaux / test des PCS

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

A – Poursuite de l'élaboration des PPRI / Révision de PPRI ancien

Poursuite de la prescription / approbation des PPRI en vue d'obtenir une certaine homogénéisation de ces documents réglementaires sur le territoire. Priorité sur les communes à enjeux.

Action possible : Réalisation des PPRI sur les communes identifiées avec des enjeux et poursuite de la démarche aux autres communes soumises à l'aléa inondation

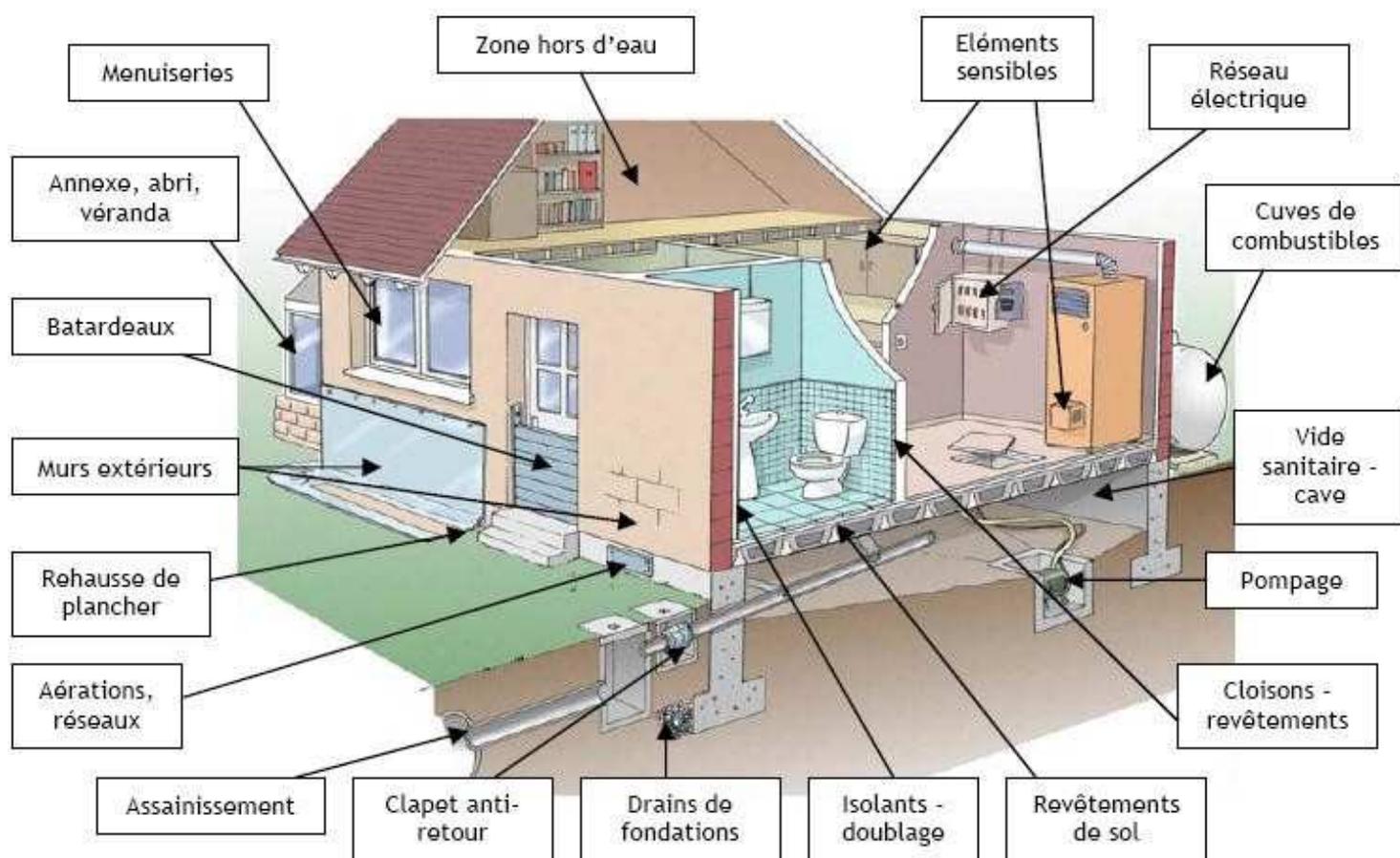
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

A- Réalisation de plaquettes d'information sur les moyens de réduire la vulnérabilité des enjeux face aux inondations.

Réalisation de plaquettes d'information par l'Entente Lot sur les mesures (de mitigation) existantes, à mettre en place en fonction du degré de vulnérabilité à l'aléa. Réduction de la vulnérabilité des enjeux (bâtiments publics / privés, industries...)

Relais des mairies, CCI, chambre d'agriculture pour la diffusion de ces plaquettes ?

Schéma de présentation de mesures de mitigation envisageable sur une habitation :



Action possible : Réalisation et diffusion de diverses plaquettes d'informations sur les mesures de mitigation de réduction de la vulnérabilité des enjeux.

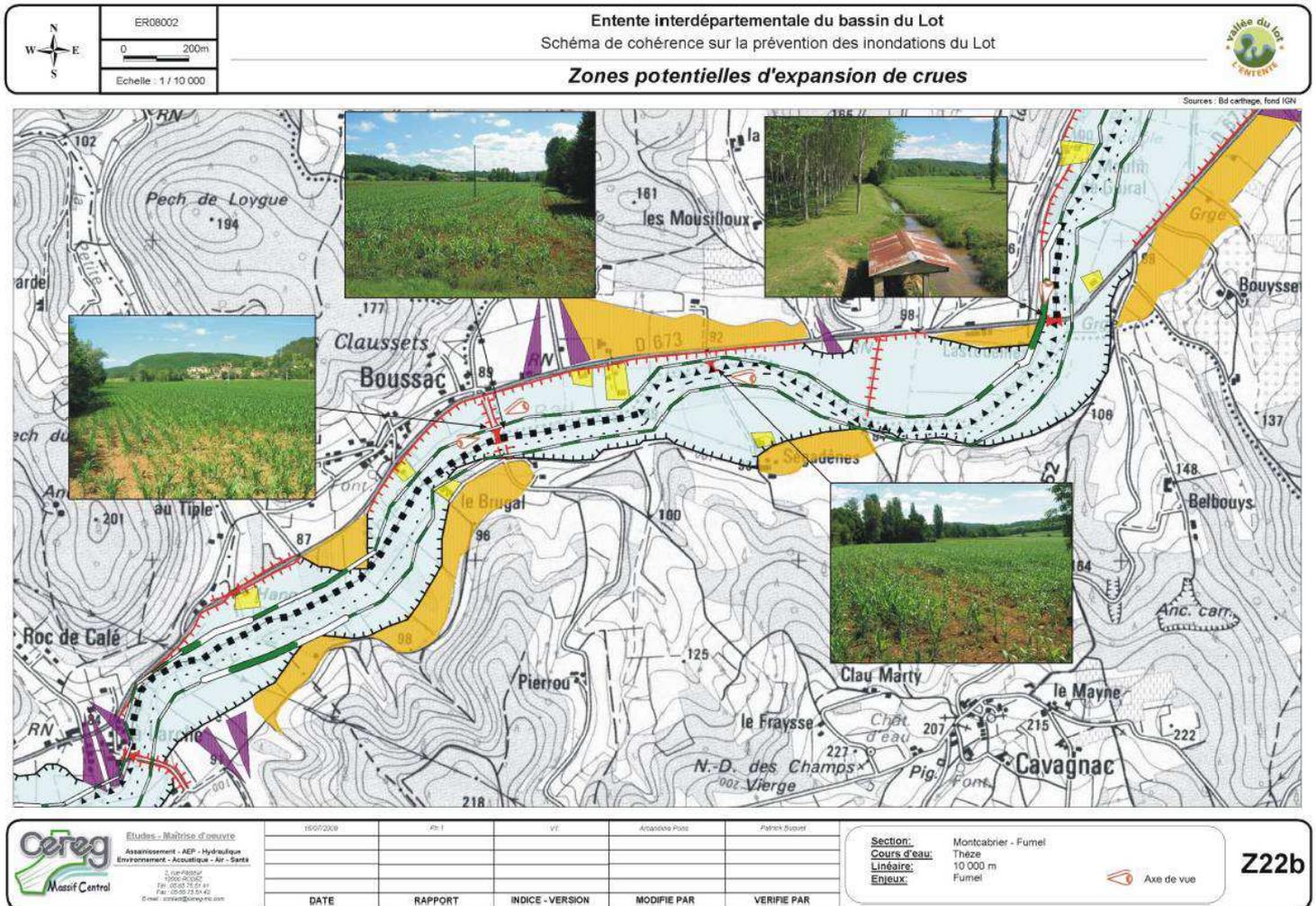
B – Opération pilote de diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des enjeux (quartier / industries en zone inondable) et propositions de mesures de mitigation afin de réduire la vulnérabilité. Identification des zones exposées par les collectivités (recensement de quartier exposé, lotissement, Zone industrielle inondable...)

Action possible : Réalisation sur des zones tests de diagnostics de vulnérabilité des enjeux et propositions de mesures de mitigation.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

A -Etudes complémentaires sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) ; Inventaire de nouvelles ZEC ?



Réalisation d'études / diagnostics sur les Zones d'Expansions de Crues identifiées dans les SPI. Etudes complémentaires sur les ZEC déjà identifiées dans les SPI comme jouant un rôle important (tamponnage de la crue) par rapport aux enjeux. Propositions d'aménagements légers sur ces ZEC (de type sur-stockage).

Aménagements légers (plantation de haies : pièges à embâcles) ou plus importants (merlon avec déversoir ?).

Identification de nouvelles ZEC – Inventaire & Base de Données ? Travail en collaboration avec les syndicats de rivière du bassin (notamment les techniciens de rivières) et les différentes collectivités où se situent ces ZEC. Intérêt des ZEC 22 sur la Thèze et 23 sur la Lémance.

Action possible : Etude sur l'efficacité des ZEC via modélisation et propositions d'aménagements.

B- Les Zones humides en cas de crue ?

Quelle est la localisation des zones humides et quels rôles peuvent-elles jouer lors d'une crue (effet tampon ?) – Aménagements légers ? (plantation de haies : pièges à embâcles)

Action possible : Inventaire et études relative au rôle des zones humides en cas de crue ?

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Les actions de ce dernier axe ne sont pas réalisables dans le PAPI d'Intention mais dans le PAPI (sauf cas exceptionnel ; dérogation)

A – Réalisation de travaux d'ouvrages hydrauliques.

Création de digues de protection des enjeux face à l'aléa inondation. Analyse Coût/Bénéfices (ACB) obligatoire pour les actions/aménagements importants (25% du montant total du programme ou montant global des travaux ou aménagement supérieur à 2 millions d'euros). L'ACB est une aide à la décision. Elle a pour but d'apprécier l'efficacité des investissements envisagés sur le plan socio-économique.

Action possible : Répertoire et définition en détails des projets de construction d'ouvrages de protection par les collectivités (études pré-opérationnelles déjà réalisées ?)



B – Entretien des ouvrages de protection hydrauliques

Entretien des ouvrages existants et définition d'un planning de suivi de l'ouvrage ?

Action possible : Entretien des ouvrages hydrauliques (cas par cas) sur l'ensemble du bassin.

Rappel de la démarche :

L'Entente Lot a souhaité, dès la phase de préfiguration du PAPI d'Intention, inscrire sa démarche dans la durée en réunissant un Comité de Pilotage à l'échelle du bassin versant du Lot et des Comités Techniques Géographiques par sous bassins versants.

A ce stade, **les comités techniques sont « extraordinaires »** de part leur taille car y sont conviés l'ensemble des acteurs pouvant agir sur la réduction du risque inondation à l'échelle du bassin versant du Lot et de ses sous bassins hydrologiques

Pour le Comité Technique Lot Aval, près de **140 invitations ont été envoyées** :

Les Comités Techniques Géographiques se réunissent pendant l'été 2013 et vont rassembler l'ensemble des acteurs et des collectivités par sous bassins versants.

3 – Questions abordées

- ***Les repères de crues.***

Un inventaire des repères de crues a déjà été réalisé sur le bassin. Cependant certains repères « oubliés » doivent être recensés afin de promouvoir des actions d'entretien des repères existants et d'installation de nouveaux repères dans le but d'entretenir une culture de risque au sein de la population. L'Entente Lot encourage les collectivités à recenser l'intégralité des repères de crues présents sur leur territoire et à faire remonter l'information afin qu'elle soit intégrée à l'observatoire des crues (Capdenac gare – marques anciennes sur une grange ?).

L'objectif est d'entretenir ces repères (obligation réglementaire) et d'en implanter de nouveaux dans les zones où il y en a peu...

Rappelons ici que Les communes ont pour obligation légale d'informer les citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent, notamment sur le risque inondation.

Cette obligation légale renvoie à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

L'article 42 de la loi précise que « dans les zones exposées au risque d'inondation, le

maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ... La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères. »

- Rapprochement des services de voiries et des ouvrages d'art pour la recherche de nouveaux repères de crue ?

- Site de repères de crues de Villeneuve sur Lot ? Quel entretien ?

- ***Les Zones d'Expansions de Crues (ZEC).***

Le SCPI a identifié 2 ZEC sur le bassin versant du Lot aval. Une modélisation au cours de cette étude a démontrée l'intérêt de ces zones pour les enjeux situés à l'aval, notamment Fumel. Les ZEC 22 sur la Thèze et Zec 23 sur la Lémance sont selon les modèles les deux zones les plus pertinentes à aménager afin de réduire l'écoulement dynamique des crues. Le PAPI d'Intention est le moment idéal pour réaliser des études complémentaires voire pré-opérationnelle sur ces zones dans le but de réduire l'impact des crues les plus fréquentes. L'Entente Lot encourage donc les syndicats de rivières et les collectivités à se manifester pour la réalisation de ces études primordiales dans le but de réduire voire d'éviter les dommages de crues futures.

- ***Recensement des points noirs hydrauliques (ponts, remblais, buses...)***

Le recensement des ouvrages qui aggravent l'écoulement des eaux en cas de crue peut se réaliser grâce aux différents syndicats de rivières et collectivités réparties sur le territoire. Quelques ouvrages ont déjà été pré-identifiés sur le Boudouyssou. Le ruisseau du Dor à St Vite semble également poser quelques problèmes ainsi que la Tancanne sur la commune de l'Auradou.

A définir plus précisément avec les techniciens de rivières du SMAVLOT 47 lors d'une prochaine réunion (en Août-Septembre).

- ***La réduction de la vulnérabilité des enjeux.***

La question de la réduction de la vulnérabilité des enjeux a été abordée au cours de ce comité. La présentation de mesures de mitigation a reçu un bon accueil des collectivités qui ont soulignées la pertinence de ce type de dispositif. Des opérations test (diagnostics de vulnérabilité) afin de déterminer le degré de vulnérabilité des enjeux sur des quartiers

(habitations les plus exposées) ou sur des entreprises (en partenariat avec la CCI ?) est souhaitable dès le stade du PAPI d'intention. Une fois ces diagnostics réalisés, des mesures de mitigation adaptées pourront être mises en place, si possible avant la prochaine crue. Soulignons qu'en plus de réduire la vulnérabilité des enjeux, ces diagnostics participent à la sensibilisation des particuliers et des professionnels au risque inondation et concours au retour à la normal dans des délais réduits (bonne résilience du territoire). Quel rôle de la région dans ces diagnostics ?

- ***Quels sont les moyens existants aujourd'hui pour connaître les hauteurs d'eau (et estimations) en période de crue? Si on a une mesure précise à Cahors, alors quelle va être la hauteur du Lot à Villeneuve sur Lot, et en combien de temps ?***

Certaines collectivités ont fait remarquer qu'en période de crue il n'est pas facile d'estimer la hauteur d'eau à attendre sur leur commune en fonction de la hauteur atteinte dans les villes en amont, et en combien de temps. Plus de renseignements sur le site Vigicrue du SPC Tarn Lot : http://www.vigicrues.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=17

Poursuite de la démarche :

Suite à ce Comité Technique qui a permis de sensibiliser les collectivités et les différents partenaires à la démarche PAPI, une phase de recensement des différents projets / actions est engagée et permet de constituer le dossier de candidature en vue de la labellisation PAPI d'intention. La forte mobilisation de chaque acteur permettra de constituer ce dossier de candidature dans les plus brefs délais et d'enclencher les premières actions de prévention contre les inondations.

D'autres Comités Techniques sont actuellement en cours sur le bassin versant du Lot. L'Entente Lot encourage donc chaque acteur à manifester son intention de participer à ce programme d'actions afin que son projet soit inscrit le plus rapidement possible à la démarche.

Bientôt sera disponible sur le site internet de l'Entente Lot une « fiche projet /action » à télécharger. Cette dernière permettra le recensement des différentes actions et donnera des indications concernant son niveau d'avancement. Cela facilitera alors le recueil des actions à inscrire au PAPI d'intention puis au PAPI bassin du Lot

Rappel des contacts :

Le site web de l'Entente Lot

www.valleedulot.com

et plus particulièrement :

<http://papi.valleedulot.com> et

<http://inondation.valleedulot.com>

Le cahier des charges de l'Etat pour la constitution d'un PAPI

http://valleedulot.com/docs/quantitatif/inondation/PAPI/PAPI_cahierdescharges-officiel.pdf

Renseignements :

Mr Orth Christophe : 05.65.53.23.18 - c.orth@valleedulot.com

Mr Drouet Florent : 05.65.53.99.27 - f.drouet@valleedulot.com

4 – Etaient présents :

SOCIETE/ ORGANISME	NOM Prénom	SERVICE/FONCTION	ADRESSE MAIL
Commune de Ledat	M. BOURGEOIS Michel	1 ^{er} adjoint	mairie.ledat@lgtel.fr
Commune de Montayral	M. THELIOL Jean Jacques	adjoint	jean-jacques.theliol@orange.fr
Commune de Villeneuve-sur-Lot	M. MARIAC Patrice	Service technique	p.marliac@mairie-villeneuvesurlot.fr
Commune de Montpezat	M. CARREGUES Patrick	1 ^{er} adjoint	montpezat.mairie@wanadoo.fr
Commune de Ste Livrade sur Lot	M. DUMON Jean Claude	adjoint	jean-claude.dumon@orange.fr
Commune de Casseneuil	M. DESPLAT Daniel	Maire	mairie.casseneuil@wanadoo.fr
Commune de Laffite sur Lot	Me. VULLIAMY Maryse	Maire	mrsvulliamy@gmail.com
Commune de St Etienne de Fougere	M. BALDAS Bruno	Adjoint	mairiestetiennedefougeres@wanadoo.fr
Commune de St Sylvestre sur Lot	M. LORENZON Jean Pierre	Maire	commune.st.sylvestre.lot@wanadoo.fr
Commune de Galapian	M. LAPEYRE Pierre	Maire	mairie.galapian@wanadoo.fr
Commune de Fongrave et SMAVLOT 47	M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean	Maire de Fongrave et président du SMAVLOT 47	mairie.fongrave@wanadoo.fr
Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois	Me. POPINEAU VIALETES Marie Line	Directrice Cadre de Vie	mlpopineau@grand-villeneuvois.fr
SMAVLOT 47	Mlle. CANTIN Avril	Animatrice du contrat de rivière Lot aval	a.cantin-smavlot47@wanadoo.fr
SMAVLOT 47	M. GRABANAT Damien	Technicien de rivière	d.crabanat-smavlot47@orange.fr
Conseil Régional d'Aquitaine	Me. SALABERT Sylvie	Conseillère Régionale	sylvie.salabert@aquitaine.fr
Syndicat Boudouyssou / Tancanne	M. ROGER Jean Claude	Président	jc.roger47@orange.fr
Conseil Général 47	M. ROMA Fabien	Technicien rivière	faroma@cg47.fr
DREAL Aquitaine	M. RUPERD Yves	Responsable unité risques naturels	yves.ruperd@developpement_durable.gouv.fr
Gendarmerie	M. BRUYAS Philippe	Major	
SDIS 47	M. PAGNOUX Philippe	Représentant service prévision	erdumonceaud@sdis47.fr

